

L'an deux mille vingt six, le samedi 21 mars, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 17 mars 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 29
Conseiller représenté : 00
Conseiller excusé : 00
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération n°04-2026

Etaient présents : M. MAES, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme RACINE, M. VELU, Mme YGOUF, M. PONCHON, Mme LEMAIRE, M. BELMANT, Mme HARY, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, Mme DAVID, M. ONDICANA, Mme DEGUINE, M. MARQUES, Mme GOUDMAND, M. GALLET, Mme LEJEUNE, M. CARPENTIER, Mme SORIN LAMBERT, M. FARSI, M. BAHRI, M. HUGUET

Elu absent mais représenté : /

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

Nomination des conseillers municipaux délégués

Conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise le maire à donner des délégations en fonction à des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire décide de nommer six conseillers municipaux délégués, à savoir :

- Madame Laura HARY
- Monsieur Isaac PEREZ
- Madame Martine RICHARD
- Monsieur Michel DREVELLE
- Madame Dany TRICOT
- Monsieur Bruno NOBLESSE

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAES